





Le Baromètre Entreprises de la branche Cabinets d'avocats présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises libérales du secteur. Ce baromètre offre une photographie instantanée, tout en intégrant les principales évolutions sur les dernières années.



PERFORMANCE MOYENNE
MITIGÉE

Le chiffre d'affaires hors taxes (CA HT) des cabinets d'avocats est assez comparable à celui de l'ensemble des entreprises du secteur juridique. En revanche, leur performance économique moyenne est un peu inférieure à celle du secteur. L'excédent brut d'exploitation moyen (EBE) représente en effet 8,8 % du CA HT pour les cabinets, mais la moyenne de la branche est supérieure d'un point. Le poids important des petites structures peut expliquer, en partie, ce constat.

Estimation des principaux résultats économiques moyens des entreprises employeuses (2013, €)

		
CA HT	1 512 566	1 440 848
Valeur ajoutée	957 410	912 473
Impôts et taxes	42 239	38 728
Salaires et cotisations	782 999	734 397
EBE	132 418	141 350
RCAI	109 135	117 333
Forme d'entreprises la plus fréquente	Entreprise individuelle	Entreprise individuelle
Nombre moyen d'emplois ETP	3,0	3,6

Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.



Le revenu courant avant impôts (RCAI) moyen des cabinets d'avocats est estimé à 109 135 €.

Entreprise : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, composée d'un ou plusieurs établissements.

Entreprises employeuses : entreprises du champ de l'OMPL cotisantes à Actalians, exclusion faite des organismes de formation ou professionnels.

Entreprises individuelles : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Emploi en équivalent temps plein (ETP) : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps.

Valeur ajoutée : évaluation de la valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité. *Calcul* : Valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommation de l'exercice en provenance des tiers.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats



PROFITABILITÉ NUANCÉE

La structure moyenne de coûts des cabinets d'avocats est très similaire à celle observée pour l'ensemble du secteur juridique. Cette caractéristique rappelle le poids numérique important de la branche. Il faut toutefois noter que la profitabilité des cabinets est, en moyenne, assez modeste puisque le résultat courant avant impôt (RCAI) représente moins de 8 % du CA HT.



STRUCTURE D'OFFRE TRÈS ATOMISÉE

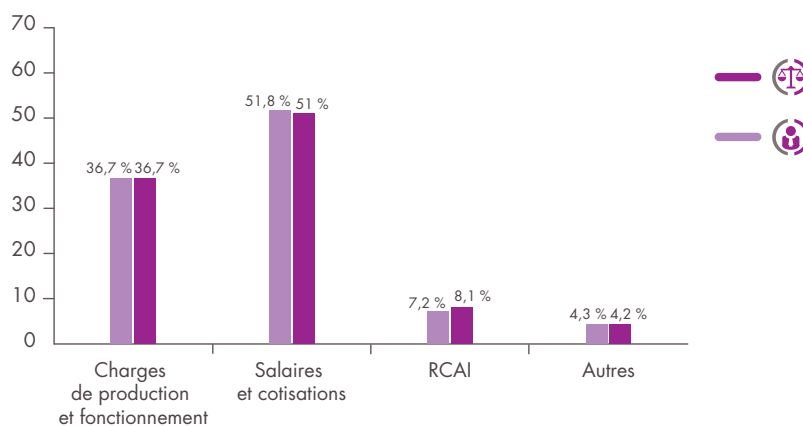
La part des entreprises employeuses au sein des cabinets d'avocats est relativement modeste. Moins de deux entreprises de la branche sur cinq sont employeuses. Le tissu entrepreneurial est donc très atomisé.

Salaires et cotisations : rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés. *Calcul :* Excédent brut d'exploitation = Valeur ajoutée + Subventions d'exploitation – Impôts, taxes et versements assimilés – Salaires et cotisations.

Revenu courant avant impôts (RCAI) : mesure la performance économique de l'entreprise. Il s'agit du résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés. Pour une entreprise individuelle, le RCAI est équivalent au revenu net d'activité. *Calcul :* Résultat courant avant impôt = Résultat d'exploitation ± Quote-part de résultat sur opérations faites en commun + Produits financiers – Charges financières.

Principales utilisations du CA HT moyen estimé (2013, %)



Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Fcga 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.



En 2013, dans la branche des cabinets d'avocats, les charges de production et de fonctionnement représentent 36,7 % du CA HT moyen estimé.

Estimation du poids sectoriel des entreprises employeuses

	3	
Nombre total d'entreprises ¹	29 341	32 456
Entreprises employeuses	39,0 %	43,1 %

Sources : Actalians 2014, 2015, Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires 2015, Ministère de la Justice 2015, Conseil des ventes 2014, Chambre nationales des commissaires-priseurs judiciaires 2015.



39 % des cabinets d'avocats emploient au moins un salarié, les autres structures étant le fait de travailleurs indépendants.